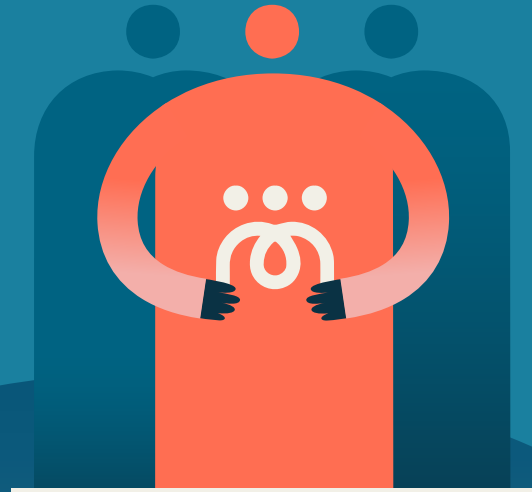


## Un mouvement collectif pour agir contre la violence conjugale au travail



Sauriez-vous reconnaître qu'une personne de votre équipe est victime de violence conjugale? Sauriez-vous comment aider une collègue qui vous confie son histoire? Ou quelles mesures mettre en place pour soutenir les personnes victimes? Connaissez-vous les répercussions de la violence conjugale sur les victimes et sur l'ensemble de l'organisation?

Avec son programme de sensibilisation et de certification sur mesure, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et ses maisons membres accompagnent les organisations à devenir des milieux de travail alliés contre la violence conjugale.

Collègues, employeurs, syndicats : les milieux de travail ont un rôle essentiel à jouer pour créer un milieu de travail sécuritaire et soutenant pour les personnes victimes de violence conjugale.



Depuis octobre 2021, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* prévoit une obligation des employeurs à agir pour prévenir les impacts de la violence conjugale au travail. Au-delà de l'obligation, il y a de nombreux avantages à s'engager dans cette lutte :

- 👁️ **Contribuer à la protection et à la sécurité des victimes et de vos équipes**
- 👁️ **Favoriser un climat de travail sain et stable**
- 👁️ **Maintenir l'expertise et le personnel en poste**

Avec les ressources, outils et conseils du Regroupement et de ses maisons membres, vous serez mieux outillés pour vous conformer à la loi et faire une différence dans la vie d'employées victimes de violence conjugale. Embarquez!



### Rejoignez le mouvement : devenez milieu de travail allié

Contactez-nous pour en savoir plus sur nos conférences de sensibilisation, nos formations, ainsi que sur la meilleure manière de vous soutenir dans vos démarches pour devenir allié contre la violence conjugale.

POUR NOUS JOINDRE

[info@milieuxdetravailallies.com](mailto:info@milieuxdetravailallies.com)  
(438) 507-5387

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PROGRAMME

[milieuxdetravailallies.com](http://milieuxdetravailallies.com)

-  [facebook.com/RMFVVC](https://facebook.com/RMFVVC)
-  [twitter.com/rmfvvc](https://twitter.com/rmfvvc)
-  [instagram.com/maisonsfemmes](https://instagram.com/maisonsfemmes)
-  [linkedin.com/company/maisons-femmes](https://linkedin.com/company/maisons-femmes)

Un projet du



Avec le soutien de

Québec 



## MISSION 1

# Comprendre la violence conjugale et ses répercussions au travail

Pour devenir un-e allié-e, il est essentiel de reconnaître les manifestations de la violence conjugale et de comprendre ses conséquences.

Les manifestations de violence conjugale sont variées, tantôt flagrantes, tantôt très subtiles. Certains signes, lorsqu'ils se cumulent, peuvent nous alerter : la personne victime reçoit de nombreux appels, semble anxieuse, s'isole du reste de l'équipe, s'absente souvent, son rendement au travail diminue, etc. Face à certains de ces comportements, les collègues de travail pourraient avoir tendance à juger la personne comme étant négligente, peu sociable ou paresseuse. Et si ces comportements étaient en fait des signes de violence conjugale?

Pour une victime de violence conjugale, le lieu de travail est parfois le seul endroit où elle se sent en sécurité et où elle peut avoir accès à du soutien. Tendez-lui la main!

## MISSION 2

# Agir pour créer un environnement de travail sécuritaire et soutenant pour les victimes de violence conjugale

71 % des employeurs ont déjà vécu une situation où ils devaient protéger une victime de violence conjugale sur le lieu de travail<sup>1</sup>.

Le programme « Milieux de travail alliés contre la violence conjugale » propose aux organisations une série de mesures et de conseils pour agir autant en prévention de la violence conjugale qu'en soutien aux victimes. Voici des exemples de mesures qu'une organisation peut mettre en œuvre :

- **Sensibilisation pour l'ensemble du personnel** : conférences et formations, affichage, communications internes, etc.
- **Accommodements pour les victimes** : offre de congés, modification du numéro de téléphone, flexibilité d'horaire, offre financière d'urgence, etc.
- **Nomination d'une personne-ressource dans le milieu de travail** : appropriation des outils et accompagnement des victimes.
- **Mise en place d'outils d'aide à la décision** : plan d'accompagnement, plan de sécurité, politique de travail, arbre décisionnel, etc.

<sup>1</sup> C. BOYER, L. CHÉNIER. *La violence familiale et le rôle de l'employeur*, The Conference Board of Canada, 2015.

## MISSION 3

# S'allier pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit

Dans le cadre de « Milieux de travail alliés contre la violence conjugale », le Regroupement et ses maisons membres vous fournissent l'accompagnement et les outils nécessaires pour la mise en œuvre de mesures de soutien adaptées à la réalité de votre milieu, quelles que soient la taille de votre organisation et la région du Québec dans laquelle elle est située.



En participant au programme, vous bénéficiez :

- **De conférences de sensibilisation et de formations sur mesure**, adaptables selon les publics ciblés. Elles sont offertes partout au Québec, en virtuel ou en présence.
- **D'un guide pratique et d'outils clé en main** : documentation, conseils, exemples de mesures, modèle de politique de travail, modèles de plan de sécurité et de plan d'accompagnement, liste des ressources, arbre décisionnel, etc.
- **D'un accompagnement personnalisé** dans l'adaptation et l'implantation des outils ainsi que dans la mise en œuvre des mesures de soutien.
- **D'une certification** attestant des mesures mises en place et du niveau d'engagement en tant qu'allié :

